



DEPARTEMENT DE
L'OISE

SEANCE DU
3 MARS 2026

OBJET :

**Désignation du
secrétaire de séance**

2026 C01

Pour extrait conforme,



Le Secrétaire de séance

Dominique
DELION

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité - Fraternité

Extrait du Registre des Délibérations

DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS ET DES VALLEES BRETHOISE

L'an deux mil vingt-six, le 3 mars à 18h30, heure légale, les Membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB), convoqués le vendredi 13 février 2025, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes du Liancourtois Vallée Dorée (CCLVD), située au 1 rue de Nogent à Laigneville, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice : 30

Membres présents : 25

Étaient présents : Mmes ALKAYA, LAMBRE, ZRARI, DAILLY, VAN OVERBECK, FILIPIDIS, CHARBONNEAU, FAZAL, LOBGEAIS, VARLET, DUBUISSON, MM. CARON, RAZACK, GALLIEGUE, BOUCHER, FERREIRA, DELION, DEGAUCHY, BALLINER, CROISILLE, PERRIN, DUPLESSI, DEVOS, DEBUIRE, DAVENNE

Pouvoirs : Mme ALKAYA de la part de M. BROCHOT, Mme LAMBRE de la part de Mme DHOURY-LEHNER, Mme DAILLY de la part de M. BOSINO, M. BOUCHER de la part de Mme BEN HAMOU

Votants : 29

Secrétaire de séance : M. Dominique DELION

Vu, le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu, l'arrêté préfectoral du 8 juin 2007 portant publication du périmètre du schéma de cohérence territoriale du « Grand Creillois,

Vu, l'arrêté préfectoral n° 13/2007 portant création du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Creillois,

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 15 mars 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2007 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Creillois,

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2017 modifiant les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise.

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 2 juin 2020 modifiant les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise.

Conformément à l'article L.2541-6 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical désigne son secrétaire de séance.

Pour assurer cette fonction lors de la séance d'aujourd'hui, M. Alain BOUCHER propose la candidature de Monsieur Dominique DELION.

DECISION

Le Comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Monsieur Dominique DELION comme secrétaire de séance,
- Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 060-200009918-20260303-2026_C01-DE

S²LOW